



délibération n° C2024-046
du comité syndical
Séance du 08 novembre 2024
Contrat chaleur renouvelable avec
l'ADEME

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de votants : 49

Le huit novembre deux mille vingt-quatre, à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/TROISE : Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de François BIZIEN, Joseph GALLIOU (Tréglonou) a reçu pouvoir de Gildas FOREST, Roger TALARMAIN (Plouguin) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN, (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET, Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX :** Nathalie BERNARD (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX, François GIROTTO (Plouégat-Moysan), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Christian LOUSSOUARN (Combrit), **Secteur de QUIMPER :** Laure CARAMARO (Fouesnant), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnet), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Rosporden), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de Yves ROBIN, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay).

Excusés : François BIZIEN (Le Conquet), Gilles CREACH (Taulé), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Gildas FOREST (Brélès), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), Yves ROBIN (Porspoder)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME

Délibération N° C2024-046

A la demande du Président, Jacques MONFORT, Directeur, présente le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt).

Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) anciennement Contrats d'Objectifs Territorial (COT) est un contrat passé entre un opérateur territorial et l'ADEME pour développer des projets d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) thermique sur un territoire. L'opérateur s'engage à l'atteinte d'un objectif de production d'EnR&R et un nombre d'installations associé à faire émerger sur un territoire sur une durée de quatre ans. Dans ce cadre, il met en place des actions d'animation pour accélérer l'émergence des projets puis leur apporte un accompagnement technique et financier. Les opérateurs des CCRt, relais de l'ADEME, accompagnent de manière personnalisée tout type d'acteur (public et privé) portant toute sur taille de projets de production de chaleur renouvelable et de récupération éligibles au fonds chaleur.

Deux contrats sont à signer dans le cadre du CCRt :

- une convention de gestion déléguée des fonds,
- un contrat d'objectif.

Le secteur retenu est celui de la Cornouaille : CA Concarneau Cornouaille Agglomération, CC du Pays Bigouden Sud, CC du Pays Fouesnantais, Douarnenez Communauté, CC du Haut Pays Bigouden, CC Cap Sizun - Pointe du Raz et l'Île de Sein.

L'étude de préfiguration montre un potentiel de 26 projets pour un productible de 16 734 MWh. Le CCRt permettrait de mobiliser près de 8 000 000 € de subventions, 203 000€ pour l'animation du CCRt sur les quatre années du contrat et 40 000€ pour l'ingénierie financière de la gestion déléguée des fonds.

Le Comité syndical, sur proposition du Président, à l'unanimité :

- valide le projet présenté pour la Cornouaille,
- autorise le SDEF à déposer une candidature CCRt pour la Cornouaille,
- autorise le Président à signer le CCRt et la convention de mandat avec l'ADEME pour la gestion déléguée des fonds sur le secteur de la Cornouaille,
- autorise le Président à signer le contrat d'objectif pour le secteur de la Cornouaille,
- autorise le Président à signer les décisions et conventions d'attribution des aides et tous les documents relatifs à de dossier,
- autorise le Bureau à valider le dossier de CCR pour le pays de Morlaix et les autres projets à venir.

Le 31 janvier 2025
Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF

Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

